

Image not found or type unknown



Contruction d"abris couvert sans permis de contruire ou demande e

Par **claudio**, le **21/06/2009** à **16:41**

Bonjour, mon voisin a construit un abris sans avoir l'autorisation de notre bailleur ayant déjà posé la question à la société de location celle-ci reste sans réponse. Aucun permis de construire ni demande de travaux lui a été attribuée par la mairie. Je désire savoir quels recours je dois faire pour obtenir la démolition de la construction.